



la vie
LANDRÉENNE

Élection landrénne

OUVERTE À TOUS !

Venez élire,
par dégustation

votre meilleur Muscadet 2024

parmi une douzaine
de domaines landréens.

Vendredi 7 mars

de 18 h 30 à 20 h

à la salle de la Tricotaine

Palmarès à 20 h 30

Tarif 5 €

Dégustation + verre + buffet

Inscriptions

auprès de l'association
des viti-culteurs du Landreau :
Rémi PINEAU
06 87 27 41 06
ou Vincent VIAUD
06 20 53 88 04

Mars 2025 • N°615

- 05 **Modification des horaires de l'Agence Postale**
- 06 **Un nouveau nom pour une nouvelle médiathèque**
- 10 **Le concours des vins change de formule**



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024 À 19H

NOMBRE DE MEMBRES :

- en exercice 23
- présents 16
- pouvoirs 4
- votants 20

PRÉSENTS :

Richard ANTIER – Sabrina BONNEAU – Philippe BUREAU
 Pierre-Yves CHARPENTIER – Céline CORBET – Saïd EL MAMOUNI
 Damien FLEURANCE – Mickaël GIBOUIN – Nathalie GOHAUD
 Yolande GUERIN – Nathalie LE GALL – Philippe LE LOUARN
 Stéphane MABIT – Christophe RICHARD – Myriam TEIGNÉ – Vincent VIAUD

Absente : Sylvie RATEAU – **Est nommé secrétaire :** Richard ANTIER

Assistait en outre : Nelly BIRAUD, DGS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe RICHARD, Maire. Les membres du conseil municipal, se sont réunis salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Date de Convocation : le 12 décembre 2024**

EXCUSÉS :

- Gildas COUE
- Jacques MONCORGER
- Christophe ROBINEAU qui a donné pouvoir à Yolande GUERIN
- Jacques ROUZINEAU qui a donné pouvoir à Philippe LE LOUARN
- Stéphanie SAUVETRE qui a donné pouvoir à Philippe BUREAU
- Patricia TERRIEN qui a donné pouvoir à Nathalie LE GALL

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants ayant été renouvelé lors des élections du 25 juin dernier, M. Christophe RICHARD, Maire les accueille et leur souhaite la bienvenue.

M^{me} Nathalie GOHAUD, Adjointe au Maire en charge de l'enfance-jeunesse les remercie de leur participation lors des cérémonies du 11 novembre et renouvelle l'invitation de M. le Maire pour les vœux de 2025 pour leur remise d'écharpe.

- M. Pierre GUINCHE, animateur à l'Antre Potes précise que le 27^e Conseil Municipal des Enfants, l'un des plus anciens du Vignoble, est composé de 14 conseillers qui travaillent depuis octobre au sein de deux commissions :
- Sports pour un projet ciblé sur la pratique sportive, une olympiade des villages voire un terrain de vélo-cross,
- Aménagement et Sécurité pour améliorer les espaces de vie des Landréens, par des aménagements du bâti, paysagers voire décorer les murs « tristes ».

Les jeunes conseillers se présentent individuellement en précisant leur classe, leur domiciliation et leur école d'appartenance.

PÔLE SANTÉ – SINISTRES – POINT DE SITUATION

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal du 7 novembre, il a informé les conseillers municipaux de la situation du Pôle Santé. Il souhaite donner les dernières actualités, à savoir : les travaux au rez-de-jardin ont commencé le 11 décembre dernier par la dépose des faux-plafonds, de la VMC, des sanitaires, faïence, et autres menuiseries. Ils se prolongent actuellement par la dépose partielle des cloisons, suivant les prescriptions de l'expert judiciaire, pour se terminer lundi ou mardi prochain. Un dernier traitement par nébulisation sera réalisé au rez-de-jardin.

M. le Maire informe qu'il a reçu le 5 décembre dernier, en présence de Nathalie LE GALL et Myriam TEIGNÉ, Adjointes au Maire, des représentants de la pétition afin qu'elle lui soit remise. Il a fait un rappel de l'historique et de la situation à l'occasion d'échanges cordiaux. Il précise qu'il actualise au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier, sur une page du site internet de la commune et notamment par les actions entreprises depuis le 12 novembre et les impacts financiers. Il précise que la pharmacie est réouverture depuis le 25 novembre après-midi et qu'il continuera d'informer les Landréens par ce biais.

Il indique qu'il a été interpellé de part et d'autre afin d'aider la pharmacie ; il a entendu les praticiens, les pétitionnaires, les réseaux sociaux, la minorité, etc. mais qu'à ce jour, aucune demande formelle n'a été effectuée par M^{me} CORVEC. Aussi, la municipalité ne peut étudier une demande sans qu'elle soit motivée, justifiée et déposée et sans connaître la situation financière de l'entreprise.

Par anticipation, l'avis de la Trésorerie a été sollicité, celle-ci a suggéré la mise en place d'une commission locale d'indemnisation qui rédigerait un règlement intérieur définissant les modalités d'une indemnisation, à savoir :

- Chiffre d'affaires a minima pour compenser les charges fixes (charges de personnel, frais de fonctionnement, etc.)
- Chiffres d'affaires de fonctionnement « normal » sur la base des exercices précédents voire des mêmes mois (comparer novembre 2024 à novembre 2023-2022-2021)
- Et se poser la question doit-on indemniser une éventuelle perte de bénéfice

Après instruction, la commission ferait une proposition au conseil municipal qui in fine déciderait. En tout état de cause, cette indemnisation, à titre d'avance, serait portée au dossier du référé et au préalable un avis du Préfet, chargé de contrôler l'ensemble des délibérations du conseil municipal serait sollicité.

Aussi, nous attendons formellement une demande d'indemnisation, a priori en cours.

SOUTIEN À MAYOTTE - CYCLONE CHIDO

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que Mayotte a subi le cyclone « Chido » le plus violent de la région depuis un siècle sur ce département français. Tout est dévasté : les habitations, les hôpitaux, l'aéroport, les bâtiments publics...

31 morts et environ 1400 blessés à ce jour, les autorités craignant un bilan beaucoup plus lourd. Le Président Emmanuel MACRON a décrété une journée de deuil national le lundi 23 décembre avec un moment de recueillement en fin de matinée.

Une minute de silence pour les sinistrés de Mayotte est organisée.

M. Christophe RICHARD rapporte qu'un appel aux communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'outre-mer a été lancé. Il s'agit d'apporter un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation. Il va sans dire qu'après les opérations d'urgence, il y aura la reconstruction, ce soutien devant s'établir dans la durée.

Un point sur l'aide financière a été abordé avec l'ensemble des maires de la CCSL devant être finalisé, à savoir :

- Aide uniquement par les communes
- Aide uniquement par la CCSL
- Ou les deux.

Le conseil municipal sera saisi dès que possible.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal étant parvenu à l'ensemble des membres du conseil municipal, M. Christophe RICHARD, Maire, appelle le conseil municipal à émettre des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITÉ** (5 abstentions : S. EL MAMOUNI, Ph. LE LOUARN, J. ROUZINEAU, S. SAUVETRE et N. LE GALL) **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2024.

1 – Débat sur les orientations budgétaires 2025

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des finances expose que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] ».

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2025, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération. Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la commune. Vu loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Vu le règlement budgétaire et financier, approuvé par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **PUNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

2 – Extension bibliothèque – avenant aux marchés de travaux

M. Christophe RICHARD, Maire expose que dans le cadre des travaux d'extension de la Bibliothèque, le Maître d'œuvre propose :

- lot n° 3 – Gros Œuvre – avenant n° 1 pour 1215 € HT

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal par délibérations du 29 février 2024 et du 4 avril 2024 a attribué les marchés de travaux pour l'extension de la bibliothèque,

CONSIDÉRANT que ces travaux non prévus au marché sont liés à des sujétions imprévues ;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires engendrant une plus-value au marché doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant, conformément aux articles 139-3 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT la nécessité de passer l'avenant au lot n° 3 – Gros Œuvre

Lot n° 03 : GROS ŒUVRE

Entreprise FL CONSTRUCTION

Objet de l'avenant n° 1 : Dépose et évacuation corniches existantes briques plâtrières

Montant initial du marché HT : 238863,88 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : 1215,00 €

Nouveau montant du marché HT :

240 078,88 € soit TTC 288 094,66 €

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** (2 abstentions : S. EL MAMOUNI ET V. VIAUD) :

- **APPROUVE** l'avenant dessus,

- **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

3 – Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles – avenants aux marchés de travaux

M. Christophe RICHARD, Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles, le Maître d'œuvre propose :

- lot n° 2 – Gros Œuvre – avenant n° 2 pour 1100 € HT
- lot n° 16 – Électricité CFO – CFA – avenant n° 1 en moins-value pour -2604,91 € HT,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139-3 et 140 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal par délibération du 25 janvier 2024 a validé l'Avant-Projet pour un montant estimatif de travaux (avec options) à 1927800 € HT, et a autorisé M. le Maire à lancer la consultation de marché de travaux en procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique ainsi qu'à signer les marchés au terme de la consultation.

CONSIDÉRANT que par décision du Maire du 11 juin 2024 les marchés ont été attribués pour les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, et 17.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal par délibération du 4 juillet 2024, a validé le montant estimatif de travaux actualisé selon l'indice connu en avril 2024 à 1965000 € HT,

CONSIDÉRANT que par décision du Maire du 5 août 2024, les marchés des lots 4 et 12 ont été attribués.

CONSIDÉRANT que par délibération du conseil municipal du 5 septembre 2024 le montant estimatif des travaux a été porté à 2104 445,25 € HT et a autorisé M. le Maire à signer les marchés des lots 5 et 11,

CONSIDÉRANT que la proposition d'avenants aux marchés de travaux des lots 2 et 16 non prévus au marché sont liés à des sujétions imprévues ;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires engendrant une plus-value et une moins-value aux marchés doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant, conformément aux articles 139 -3 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Lot n° 2 : GROS ŒUVRE

Entreprise BOISSEAU BÂTIMENT

Objet de l'avenant n° 1 : Travaux complémentaires : découpe de mur, réalisation d'un poteau béton et agrandissement du seuil

Montant initial du marché HT : 124 900 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : 800 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : 1100 €

Nouveau montant du marché HT : 126 800 € soit TTC 152 160 €

Lot n° 16 : ÉLECTRICITÉ CFO - CFA

Entreprise NANTES SUD ELEC

Objet de l'avenant n° 1 : éclairage extérieur

Montant initial du marché HT : 159 902,08 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : - 2 604,91 €

Nouveau montant du marché HT : 157 297,17 € soit TTC 188 756,60 €

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

4 - Agence Postale Communale Renouvellement du partenariat avec la Poste

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire, rappelle que l'agence postale communale est ouverte depuis le 1^{er} novembre 2005, suivant une convention de partenariat avec La Poste, celle-ci a été renouvelée en 2011 (délibération du CM du 17 novembre 2011) et en 2017 (délibération du CM du 13 décembre 2017).

Ce partenariat arrivant à échéance, La Poste propose un renouvellement pour une durée de 9 ans. Les modalités contractuelles varient peu, si ce n'est pour intégrer les quelques nouveaux services proposés par l'agence postale à ses clients. L'indemnité compensatrice mensuelle versée par la Poste, fixée à 1185 € versée mensuellement soit 14 220 € annuellement, permet de compenser les charges supportées par la Commune, notamment :

- la part de rémunération brute de l'agent et la part des charges de l'employeur,
- la part du coût du local affecté à **La Poste Agence Communale (LPAC)**, comprenant l'amortissement et les assurances,
- la part des frais d'entretien du local affecté à LPAC (eau, électricité, téléphone, chauffage...).

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération à **PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec La Poste pour l'organisation de l'agence postale communale, dans les conditions reprises dans le projet de convention annexé,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de renouvellement correspondante, conclue pour une durée de 9 ans.

5 - Funéraire - rétrocession d'une concession à la commune

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire rappelle que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à la revendre notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Le titulaire de la concession peut alors la rétrocéder à la commune.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères définis par la jurisprudence, à savoir :

- la demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession, car ils se doivent de respecter le contrat passé par le titulaire de la concession ;
- la concession doit être vide de tout corps ce qui signifie soit qu'aucun corps n'a été inhumé dans cette concession, soit que des inhumations ont eu lieu, mais que des exhumations ont été effectuées ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par M^{me} Yvonne CHARPENTIER, domiciliée 25, La Bretonnière 44430 LE LANDREAU, titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Concession n° 304 n° du plan D 82
- Acquisition le 24 juin 1987 pour une durée de 50 ans

Considérant que la demande répond aux critères présentés ci-dessus à savoir que la concession est vide après la réalisation d'une exhumation le 4 septembre 2020,

M. Pierre-Yves CHARPENTIER se retire du vote.

Aussi, le conseil municipal après délibération et à **PUNANIMITÉ** :

- **ACCÉPTE** la rétrocession de la concession funéraire n° 304 n° du plan D 82 dont est titulaire M^{me} Yvonne CHARPENTIER domiciliée 25, La Bretonnière 44430 LE LANDREAU,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette rétrocession.

6 - Foncier - Cession d'une parcelle Clos des Cossardières

Point retiré de l'ordre du jour

7 - Foncier - Cession parcelles BY 314-317 ZA La Bossardière

M. Christophe RICHARD, Maire expose que la Commune a été saisie d'une demande d'acquisition par M. MECHINEAU d'un bâtiment industriel de 250 m² situé 108 rue de la Bossardière sur les parcelles cadastrées BY 314 et BY 317 d'une contenance respective de 1433 m² et 38 m². Les coûts liés à l'arpentage, au bornage et aux formalités notariales seront à la charge de l'acquéreur.

Les services des Domaines ont émis leur avis le 31 mai 2023 (prorogé à compter du 2 décembre 2024 pour 6 mois) et évaluent ce bien à 202 560 €.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la cession au profit de M. MECHINEAU du bâtiment industriel de 250 m² situé 108 rue de la Bossardière sur les parcelles cadastrées BY 314 et BY 317 d'une contenance respective de 1433 m² et 38 m² pour la somme de 202 560 € sachant que l'ensemble des frais d'arpentages, de bornage et de notaire sera à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

8 - CCSL - convention service commun « urbanisme » Avenant n° 1

M. Stéphane MABIT, Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que depuis 2015, la CCSL a créé un service commun « urbanisme » pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme suite au terme de la mise à disposition des services de l'État auprès des communes de moins de 10 000 habitants. Ce service commun est en charge principalement de :

- conseil et veille juridique auprès des communes,
- accueil, information, conseil et instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme,
- contrôle de conformité des constructions liées aux autorisations d'urbanisme

À cet effet, une convention a été approuvée par délibération du 29 juin 2023.

L'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024. Aussi, à l'échelle de la CCSL, les communes ont décidé de :

- Renoncer au transfert de la compétence au profit de la présidente de l'EPCI.
- Maintenir la compétence de police de publicité extérieure au profit du Maire.
- Déléguer l'instruction des dossiers au service urbanisme.
- Exercer le contrôle des mesures de publicité extérieure par le Maire.

Afin de permettre ces modifications, un avenant à la convention est nécessaire pour redéfinir les modalités de traitement des dossiers reçus.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à **PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention entre la CCSL et la commune pour le service commun « urbanisme » à compter du 1^{er} juillet 2024 pour un an, reconductible deux fois,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

9 - Subvention Exceptionnelle - Comité du Souvenir Français

M. Christophe RICHARD, Maire expose que le Président du Comité du Souvenir Français a sollicité, par courrier du 12 novembre dernier, une subvention exceptionnelle pour l'organisation du congrès départemental du Souvenir Français ayant eu lieu le 5 octobre dernier.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € au titre de l'année 2024 au Comité du Souvenir Français.

10 - Budget Principal - autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Finances expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que « dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Concernant les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à **PUNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Imputation budgétaire	Libellé	Rappel budget 2024	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2025 (maxi 25%)
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2051	Concession et droit similaires, logiciels	1 600,00	400,00
CHAPITRE 204 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT			
2041582	Autres groupements bâtiments et installations	42 290,20	10 572,55
204182	Autres organismes bâtiments et installations	16 000,00	4 000,00
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	Terrains nus	12 868,00	3 217,00
2112	Terrains de voirie	3 300,00	825,00
2152	Installation de voirie	20 080,14	5 020,04
21568	Autres matériels et outillage d'incendie	3 000,00	750,00
215738	Autres matériels et outillage de voirie	46 360,00	11 590,00
21828	Matériel de transports (véhicules)	46 140,00	11 535,00
21838	Matériel informatique	24 410,00	6 102,50
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 597,28	1 399,32
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	785,00	196,25
2185	Matériel de téléphonie	670,00	167,50
2188	Autres	11 250,00	2 812,50
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
2312	Agencements et aménagements des terrains	158 310,00	39 577,50
2313	Constructions	2 182 579,30	545 644,83
2315	Installations, matériel et outillage techniques	680 006,56	170 001,64
TOTAL BUDGET		3 255 246,48	813 811,62

11 - Budget Général - Admissions en non-valeur

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Finances expose que le comptable du Trésor n'a pas pu recouvrer des titres datés des années de 2019 à 2022 pour les raisons suivantes :

- sommes inférieures au seuil de poursuites du Trésor ou poursuites sans effet,
- personne décédée

• poursuite sans effets, combinaison infructueuse d'actes

Le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur de ces titres, pour un montant total de 397,90 € sur le budget principal.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeurs les titres soumis par le comptable du Trésor pour la somme totale de 397,90 € le budget principal
- **ACCORDE** la décharge de responsabilité au comptable du Trésor pour les montants précités.

12 - Personnel communal Modalités d'exercice du travail à temps partiel

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines expose que les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public, peuvent demander, s'ils remplissent les conditions exigées, à exercer leur service à temps partiel. Conformément aux articles L612-1 à L612-8 du code général de la fonction publique, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**PUNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** d'instituer le temps partiel pour les agents municipaux selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à M. le Maire d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

13 - Personnel communal - Mise en place du télétravail

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines expose que le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation. L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**PUNANIMITÉ** (1 abstention : S. BONNEAU) :

- **ADOpte** le règlement de télétravail défini ci-dessus,
- **INSTAURE** le télétravail au sein de la commune à compter du 1^{er} janvier 2025
- **VALIDE** les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que défini ci-dessus.

14 - Personnel communal - Régime Indemnitare Filière Police Municipale Institution ISFE

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines expose que conformément à l'article 1 du décret 2024-614, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) composée d'une part fixe et d'une part variable pour les agents de la filière de la police municipale relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres. Aujourd'hui, le régime indemnitaire des agents de la filière de la police municipale est constitué de l'indemnité spéciale (mensuelle) de fonctions et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**PUNANIMITÉ** :

- **INSTAURE** l'ISFE composée d'une part fixe et d'une part variable aux agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **PRÉCISE** que les modalités d'attribution du régime indemnitaire de ces agents sont fixées comme ci-dessus et que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Décision DC2024-20 : Marché de prestations de services d'assurances dommages-Ouvrage.

Décision DC2024-21 : réalisation d'un emprunt de 600 000 € pour la rénovation énergétique du complexe Les Nouëlles.

Décision DC2024-22 : M57 fongibilité des crédits : virement de crédit de chapitre à chapitre.

Décision DC2024-23 : tarifs pour les activités vacances de décembre 2024 de l'antépôtes.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Associations Sportives : M. Damien FLEURANCE rappelle que le terrain de sport à La Gauterie est actuellement fermé suite aux dommages de l'antenne relais Orange et de l'obligation d'instaurer une zone sécurisée empiétant sur le terrain. Le Club de Rugby déplacera ses entraînements sur le terrain stabilisé et au Lycée Briacé.

Commission affaires sociales/culturelles : M^{me} Nathalie LE GALL informe que la commission travaille sur le projet d'aménagement intérieur de la Bibliothèque. Les colis des Aïnés sont en cours de distribution.

Au sein de la commission Affaires sociales de la CCSL, préparation budgétaire en cours pour les associations suivant un budget 2025 contraint.

Commission Urbanisme : M. Stéphane MABIT informe que le COPIL du PLUi s'est réuni mercredi dernier afin de finaliser les points relatifs aux zones agricoles, les OAP, les centralités, les habitats légers, etc. Une réunion publique aura lieu le 23 janvier prochain à La Boissière-du-Doré. Concernant le projet Cœur de Bourg, la CCI avance sur l'étude de potentialité avec un point d'étape suite à la rencontre avec les commerçants landréens, le 22 janvier prochain.

Commission Finances : M^{me} Myriam TEIGNÉ rappelle que la commission finances se réunira en janvier pour la préparation du BP 2025.

Hier, les enfants ont décoré les sapins de la commune.

Commission Communication : Elle renouvelle l'invitation pour la soirée élus/agents le mardi 7 janvier.

Commission Enfance/Jeunesse : M^{me} Nathalie GOHAUD informe du prochain Conseil d'École en février.

Commission travaux/voirie/environnement : M. Mickaël GIBOUIN informe que les travaux de remeandrage réalisés par le SYLOA sont, en raison de mauvaises conditions météorologiques et de respect de la biodiversité, reportés en août 2025.

CCSL - Commission Développement Économique

M^{me} Yolande GUERIN rapporte qu'en raison des derniers arbitrages liés au PLUi, la Zone Artisanale du Haut Bois peut s'agrandir d'un hectare supplémentaire soit 4 lots commercialisables. Elle informe que le prochain Carrefour de l'Alternance, précédemment organisé à Le Pallet, aura lieu à Château-Thébaud.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 27 février. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Lors d'un événement météorologique de grande ampleur, ou d'un incident mettant en péril la population, la commune est amenée à apporter son soutien à la population. La démarche de prévention est ainsi engagée par la Municipalité avec la conception du **Plan Communal de Sauvegarde** qui prévoit la mobilisation de moyens humains et matériels. Les entreprises, les professionnels (agriculteurs, viticulteurs, etc.) et les associations présentes sur le territoire de notre Commune ont été identifiés comme étant potentiellement susceptibles d'apporter leur aide. Aussi, ils seront prochainement sollicités par courrier afin de recenser les moyens matériels qu'ils pourraient mettre à disposition. La Municipalité remercie les entreprises, les professionnels (agriculteurs, viticulteurs, etc.) et les associations de l'intérêt qu'ils porteront à cette demande et de leur retour dans les meilleurs délais.



AVANT LA PÉRIODE ESTIVALE : ANTICIPEZ VOS DEMANDES DE CARTE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT !

PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ : UN DOSSIER COMPLET EST LA GARANTIE D'UN BON TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE !

Pour voir votre demande de papiers d'identité aboutir dans les délais, votre dossier doit impérativement être complet. Voici un rappel des documents à fournir.

- Pré-demande imprimée ou n° de pré-demande faite sur ants.gouv.fr ;
- Planche de photos d'identité (vérifier les critères sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
- Justificatif de domicile IMPRIMÉ à votre nom. Sont uniquement acceptés : facture de téléphone, eau, quittance d'assurance habitation de moins de 1 an ou échéancier en cours de validité, dernier avis d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncière.
- Timbre fiscal (cas particulier si perte ou vol de CNI ou demande de passeport)
- Ancienne carte d'identité / ancien passeport
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (cas particulier)
- Déclaration de perte ou de vol (le cas échéant)

Pièces supplémentaires pour les mineurs :

- Livret de famille
- En cas de divorce : jugement définitif et complet précisant l'exercice de l'autorité parentale ainsi que la résidence des enfants
- Pièce d'identité du représentant légal accompagnant
- En cas de garde alternée : document précisant la garde de l'enfant + justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents.

La présence du demandeur est obligatoire. Pour les mineurs : présence obligatoire du mineur ainsi que du responsable légal (avec la pièce d'identité). Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Plus d'informations sur :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>



NAISSANCES

Ethan EMERIAU né le 12 janvier 2025
Emmy NÉDÉLEC née le 22 janvier 2025
Selma COUPÉ née le 23 janvier 2025

DÉCÈS

Huguette LETOURNEUX décédée le 8 janvier 2025
Elie MINGOT décédé le 19 janvier 2025
André GRAVOILLE décédé le 22 janvier 2025
Nicole HUGRON décédée le 10 février 2025
André HUCHON décédé le 14 février 2025

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

À compter du 24 février 2025, l'Agence Postale sera ouverte

- **Lundi, mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h**
- **Mardi et jeudi : de 16 h 30 à 19 h 30**

Katy NAELS a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 24 février 2025. Elle est remplacée par Anne ANDRÉ. Nous remercions Katy pour toutes ces années de travail et lui souhaitons plein de bonnes choses pour la suite.

Bienvenue à Anne ANDRÉ

**RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE****À 16 ANS POUR LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ**

Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).

**DÉRATISATION**

Distribution de produits contre les rongeurs : mardi 4 mars et mardi 1^{er} avril 2025 de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

Les personnes qui souhaitent **recevoir le bulletin municipal par mail uniquement** sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître.

DÉCÈS D'ÉLIE MINGOT

La Municipalité a le regret de vous faire part du décès de M. Élie MINGOT à l'âge de 103 ans.

Arrivé au Landreau lors de sa retraite en 1984, ce bon vivant passait son temps entre son jardin, ses animaux et ses amis. M. MINGOT était entré en maison de retraite en octobre 2023 afin de rassurer ses filles. Il nous a quittés le 19 janvier 2025 après une belle et longue vie.

**BIODIVERSITÉ : NE TAILLEZ PAS VOS HAIES JUSQU'À LA FIN AOÛT**

La Ville du Landreau invite l'ensemble des habitants à ne pas entretenir (couper, élaguer...) les haies et les arbres entre le 16 mars et le 31 août. La Ligue de Protection des Oiseaux précise en effet que « la destruction des habitats et des individus d'espèces protégées (œufs, nids, individus) est interdite par l'article L411-1 du code de l'environnement. La vigilance quant au respect de cette interdiction doit être particulièrement renforcée du mois de mars au mois d'août, dès lors qu'il s'agit de la période de reproduction des oiseaux et de mammifères. »

URBANISME**> DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES****Gaëlle LE GOFFIC**

Le Pigeon Blanc - Box et poulailler

Établissement Verdi - 10, Chemin des Roses

Installation de 8 panneaux photovoltaïques

Cécile CHAUVIN

10, rue de la Robardière - Abri de jardin

David MANDIN - 23, impasse des Lilas

Transformation garage en habitation

Adrien JOUADET

5, rue des Grimpereaux - Clôture

Jérôme MARTIN - 5, La Haute Monnerie

Installation de panneaux photovoltaïques

Jérôme MARTIN - 5, la Haute Monnerie

Transformation garage en habitation

Quentin DUBARRY - 23, rue des Sports - Clôture

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

POUR LA VIE LANDRÉENNE D'AVRIL 2025**TRANSMETTEZ VOS ARTICLES LE MERCREDI 5 MARS 2025**

Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

ON EN PARLE

> ZOOM SUR LES TRAVAUX

Les travaux de la médiathèque continuent de marquer les différences entre l'ancien et le futur bâtiment. Les nouvelles ouvertures ont été posées : elles permettront d'améliorer le confort thermique de l'équipement. Quant aux charpentes et couvertures, elles sont, à l'heure de distribution de cet article, en passe d'être réalisées.



Un plan des futurs espaces de la médiathèque est visible à la bibliothèque et vos bibliothécaires sont là pour vous accompagner dans cette découverte.

UN NOUVEAU NOM
POUR UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE

Ce nouveau lieu dans la Commune sera un espace offrant plus de services : en plus des livres, magazines et DVD déjà proposés, il y aura la possibilité de jouer sur place à des jeux vidéo et de société, venir voir un spectacle ou un film, participer à un atelier créatif ou informatique, venir travailler dans une salle équipée et au calme, se rencontrer... Autant de possibilités offertes grâce à la conception de ce nouveau bâtiment.

C'est pour cette raison que la Municipalité souhaite lui trouver un nouveau nom. Un nom qui mette en valeur les polyvalences de cet équipement, qu'il s'agisse de ses services, ses publics, ses espaces, ...

**Alors, participez à cet appel à idées de noms.
Vous avez jusqu'au 25 mars pour soumettre
un ou plusieurs noms.**

**Vous pouvez déposer vos idées par mail à :
bibliotheque@le-landreau.fr, ou à la bibliothèque.**

À l'issue de cette consultation, une commission composée des élus de la commission culture, de bénévoles de l'association *Lire au Landreau* et des deux agentes de la bibliothèque, assurera le dépouillement des propositions. Un premier vote permettra de retenir 4 noms. Ceux-ci seront dans un dernier temps proposés au Conseil Municipal qui publiera le nom choisi.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30

15 h 00 - 18 h 30

Vendredi : 16 h 00 - 18 h 30

Samedi : 10 h 00 - 12 h 30

Dimanche : 10 h 30 - 11 h 30



PETITE ENFANCE

ACCUEIL OCCASIONNEL

Afin de répondre aux besoins des familles landréennes, une convention de partenariat est conclue avec le service enfance de la Commune du Loroux-Bottereau pour la prise en charge d'un accueil occasionnel des enfants landréens âgés de 0 à 3 ans.

Cette convention offre la possibilité aux familles de bénéficier du service offert par la maison de l'Enfance du Loroux-Bottereau aux mêmes conditions tarifaires et de priorité que les familles Lorousaines, avec la règle suivante :

300 heures maximum par enfant sur l'ensemble de l'année scolaire, soit une moyenne de 30 heures par mois de septembre à juin.



Renseignements / inscriptions :

Maison de l'Enfance du Loroux-Bottereau
251, rue d'Anjou - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tél. 02 51 71 90 15 - secretariat-mde@loroux-bottereau.fr

ÉCOLE SAINTE-MARIE

« ANIMATION WATTY – LA CICADELLE »

Les classes des CP-CE1 et CE2-CM1 ont retrouvé Titouan, bénévole de la « La Cicadelle ». Il est venu sensibiliser les enfants aux économies d'énergie.



Lors de cette première séance, les élèves ont découvert les différentes sources d'énergie. Avec l'aide de Titouan, ils les ont classées en deux parties : les énergies fossiles épuisables et les énergies renouvelables (l'eau, le vent, le soleil). Celles-ci sont à privilégier dans notre vie quotidienne car elles sont disponibles naturellement et non polluantes.

Ensuite, les deux classes ont visionné un film « Énergie : Chasse au gaspi ». En regardant et en analysant ce film, les élèves ont pu mettre en avant les éco gestes, à faire sans modération, et les gestes énergivores. De plus, chacun a pu prendre conscience de l'importance d'économiser l'énergie en adoptant des gestes plus responsables pour éviter le gaspillage énergétique à l'école comme à la maison.



Pour conclure la séance, par groupe, les enfants, ont joué au Memory. Ce jeu a permis de différencier les gestes énergivores et les éco gestes.

Depuis, chaque classe a décidé de mettre en place une nouvelle responsabilité « Le gardien de la lumière ».

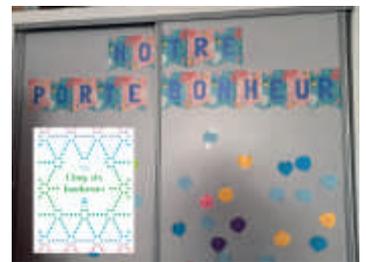


« 5, 6 BONHEURS »

Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont étudié le livre *Cinq, six bonheurs* de Mathis. Dans cette histoire, un enfant de CM2 doit faire une rédaction sur le bonheur. Pour l'aider, il demande aux membres de sa famille ce qu'est le bonheur pour eux.

Les élèves se sont eux aussi prêtés au jeu en enquêtant auprès de leurs proches. Chaque enfant a ensuite pu donner sa vision du bonheur. Nous nous sommes rendu compte que le bonheur était fait de choses simples et qu'il était propre à chacun.

À partir des petits bonheurs de chacun, la classe a réalisé une chanson. Les élèves ont également créé une « porte-bonheur » sur laquelle les enfants peuvent coller leurs petits bonheurs quand ils le souhaitent. Quel bonheur de les découvrir tous les jours !



LES MATINÉES TRAVAUX À L'ÉCOLE



Les parents de l'école ont à nouveau répondu présents lors des matinées travaux organisées dernièrement pour redonner un petit coup de fraîcheur à la salle d'accueil du périscolaire mais aussi pour entretenir les espaces verts de la cour ou encore réparer les petits bobos de l'école par ci et par là... Et comme à son habitude, la pause casse-croûte a permis aux parents de discuter ensemble et de faire plus ample connaissance.

Un grand merci à tous les parents volontaires qui agissent bénévolement dans l'unique but d'entretenir l'école de nos enfants à moindre coût, c'est-à-dire en évitant de faire intervenir des prestataires extérieurs.

ÉCOLE LA SARMENTILLE



EXPLORONS NOTRE QUARTIER AU FIL DES SAISONS



En février, les élèves de GS on fait une sortie autour de l'école, en petits groupes encadrés par les enseignantes, les ATSEMs et des parents. Ce n'est pas la première fois qu'ils faisaient cette sortie observation/chasse aux trésors dans le cadre des ateliers-sciences du mardi. Ils l'ont faite en novembre et recommenceront en avril et en juin.



Lors de cette petite excursion qui suit toujours le même chemin autour de l'école, les élèves doivent observer les arbres, arbustes et autres éléments naturels, en se concentrant sur 5 d'entre eux : le magnolia et le cerisier de la rue des Écoles, les hortensias de la rue Saint-Vincent, le pin et le marronnier de la cour de récréation. Ils doivent observer les troncs, les feuilles,

les branches, les prendre en photo à chaque sortie et aussi ramasser au sol un « trésor » chacun. Ils profitent des 5 étapes pour faire des relevés de température et constater, par exemple pour novembre, que la température variait de 11 à 17 °C selon qu'elle était prise à l'ombre ou au soleil.

De retour à l'école, les « trésors » sont classés, décrits, on essaie de les associer aux végétaux connus, puis les élèves de chaque classe réalisent une affiche de compte-rendu de sortie, et comparent, d'une saison à l'autre, les changements opérés sur la météo, la température et les végétaux. C'est une manière concrète et ludique d'aborder le thème des saisons et l'observation de la nature, mais aussi de profiter des arbres remarquables du quartier de l'école, devant lesquels on passe tous les jours, sans vraiment les regarder.



L'AVENTURE VENDÉE-GLOBE SE TERMINE

Après plusieurs semaines trépidantes au rythme de la course et des projets sur le thème de la mer, c'est finalement la classe de CM1/CM2 de Nathalie qui est arrivée en tête de la course sur Virtual Regata, à la très honorable 26 599^e place ! Ils ont eu le droit à une belle haie d'honneur de la part des autres classes.

MATINÉE D'ACCUEIL ET DE VISITE DE L'ÉCOLE

Les enseignantes de maternelle accueilleront les futurs élèves de Petite Section (les enfants nés en 2022) et leurs familles le samedi 26 avril de 10h à 11h30 pour une visite de l'école, une réunion d'échange et d'information et un temps d'inscription. Vous devrez, si ce n'est pas déjà le cas, avoir pris contact avec l'école avant cette matinée. N'hésitez pas à contacter rapidement M^{me} Fontaine, la directrice, par téléphone au **02 40 06 44 00** ou par mail à l'adresse suivante : **ce.0440579r@ac-nantes.fr**.



CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le Conseil Municipal d'Enfants du Landreau, créé par le Conseil Municipal des adultes en 1997 a démarré en octobre 2024 sa 27^e session de travail.

L'objectif pour ses membres, est de s'initier à la citoyenneté en mettant en place des projets qui leur tiennent à cœur et qui rassemblent la population communale, toutes tranches d'âge confondues.

Pour cette session 2024/2025, ils sont donc 14 membres des deux écoles communales, mais aussi des collègues de secteur, répartis en deux groupes de travail, ou commissions.

Faisons donc un point sur le travail de ces commissions à mi-parcours !



COMMISSION AMÉNAGEMENTS ET SÉCURITÉ

Membres : Léane Poiraud, Emma Pauvert, Jules Morin, Marin Bonneau, Tiago Foulhoux, Tyron Guillet et Mya Mathieu

La commission « Aménagements et Sécurité » souhaiterait organiser un projet qui vise à améliorer la vie des Landréens en proposant un nouvel aménagement, qu'il soit bâti ou paysager, tout en garantissant la sécurité des habitants.

Les projets :

• Peindre les murs tristes de la commune

Afin de rendre la commune plus jolie, plus attractive et intéressante pour les Landréens, mais aussi pour ceux qui n'habitent pas Le Landreau, nous voudrions faire une fresque ou un tag sur un « mur triste » de la commune.

Un « mur triste », pour nous, c'est un mur gris, sale, presque laissé à l'abandon, avec de la végétation qui pousse dessus.

Nous avons réfléchi à des endroits qui pourraient correspondre, mais il faut que cet endroit appartienne à la commune pour que l'on puisse agir dessus.

Nous avons quelques idées sur la forme de cette fresque et nous voudrions nous faire aider par un/une artiste.

• Installer une cabane à jeux de société

Il y a bien une bibliothèque au Landreau, mais pas de ludothèque avec des jeux de société. Nous voudrions donc faire une cabane à jeux de société sur le modèle de la cabane à livres qui se trouve à côté de la boulangerie.

Nous voudrions créer ce lieu pour que les gens sortent de chez eux et fassent profiter les autres de jeux auxquels ils ne jouent plus. Nous réfléchissons au fonctionnement, mais aussi à l'emplacement de cette cabane à jeux de société.

COMMISSION SPORTS

Membres : Léo Le Boulicot, Hugo Sauvage, Laly Engoulvent, Romane Noury, Lilou Ollivier, Eliott Corroller et Lilwen Richard

La commission « Sports » voudrait organiser un projet pour regrouper les Landréens autour de la pratique sportive.

Le projet :

• Mettre un terrain de cross sur la commune

Depuis quelques semaines, nous réfléchissons à la possibilité de (re)mettre un terrain de vélocross sur la commune. Ce terrain serait ouvert à tous ceux qui ont un deux-roues ou un quatre-roues sans moteur (pas de moto ou scooter) et pourrait être à La Gauterie (terrains de sport) à la place de l'ancien terrain de cross qui se trouvait à côté du terrain de football en gravier, là où se déroule la fête de l'école « la Sarmentille ».

Nous avons imaginé la forme de ce circuit de vélocross, avec des bosses, des virages, des whoops, une ligne d'arrivée avec une arche, etc.

APEEP ÉCOLE LA SARMENTILLE

L'ACTION RECYCLAGE DE L'APEEP CONTINUE !

Les prochaines permanences :
vendredi 7 mars (16 h 30-18 h)
et samedi 8 mars (10 h-12 h).

Nous sommes toujours sur le parking de l'école.

Prenez note pour les permanences suivantes :

Vendredi 25 et samedi 26 avril
Vendredi 20 et samedi 21 juin

Les horaires et le lieu restent identiques.

APEL SAINTE-MARIE



CIO DE REZÉ

JEUDI 13 MARS 2025

CIO DE REZE

2 RUE VICTOR FORTUN
44400 REZE

18H00
19H30

RENCONTRE
ÉCHANGES

(MIEUX) COMPRENDRE
ParCOURSUP

SE PRÉPARER À L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

POUR LES PARENTS ET LES ÉLÈVES
DE SECONDE ET DE PREMIÈRE

ANIMÉ PAR LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SPÉCIALISÉS EN CONSEIL EN ORIENTATION



INSCRIPTION OBLIGATOIRE
NOMBRE DE PLACES LIMITÉES

02 40 13 11 00

ASSOCIATION DES VITICULTEURS DU LANDREAU

LE CONCOURS DES VINS CHANGE DE FORMULE !

À tous
les Landréens
et Landréennes,
n'hésitez pas
à vous inscrire
rapidement,
nombre
de places limité.

Inscriptions
auprès
de l'association
des viticulteurs
du Landreau :

- Rémi PINEAU :
06 87 27 41 06
- ou Vincent
VIAUD :
06 20 53 88 04

Au plaisir
de vous voir.

Les Vignerons
du Landreau

**Élection
Landréenne**

Venez élire, par dégustation,
votre meilleur muscadet
2024 parmi une douzaine de
domaines landréens.

OUVERT À TOUS !

Vendredi 07 mars
de 18h30 à 20h
à la salle de la Tricotaine
Palmarès à 20h30
5€ : dégustation + verre + buffet

LA COMPAGNIE LANDRÉENNE



C'EST UN PIC, C'EST UN CAP.. C'EST LA COMPAGNIE LANDRÉENNE !

Fort de son expérience au festival de théâtre amateur de la Tranche sur Mer, La Compagnie Landréenne s'est fixé un nouveau défi, et non des moindres : jouer une pièce déjà couronnée par cinq Molières, signée Alexis Michalik : *Edmond*.

Edmond, comme Edmond Rostand ? - Tout à fait ! Mais ne vous méprenez pas. *Edmond* est une comédie joyeuse dans laquelle on rit, on s'émeut et on s'émerveille devant les décors et les costumes d'un autre temps, qui raviront petits et grands. La pièce raconte comment ce jeune dramaturge, que l'on disait raté, s'est vu contraint d'écrire une pièce en quelques jours seulement. « Molière a bien monté Don Juan en 3 semaines ». Alors que Méliès s'empare de l'univers magique du cinématographe et que Feydeau triomphe avec sa pièce « *Le Dindon* », Edmond Rostand, en proie aux tourments et aux doutes, cherche désespérément l'inspiration en griffonnant quelques vers à propos d'une certaine Roxane. Ces vers, qui se récitent encore aujourd'hui par cœur, ne sont autres que ceux de l'illustre pièce « *Cyrano de Bergerac* ».

Les comédiens vous invitent donc à plonger au cœur de la tourmente d'Edmond Rostand, mais également à rencontrer la sublime Sarah Bernhardt ou encore Maurice Ravel, tout en assistant aux répétitions de *Cyrano de Bergerac*, qui comme vous l'imaginez sans doute, ne se passeront pas toujours comme prévu. Vous l'aurez compris, les comédiens de la Compagnie Landréenne vous promettent un spectacle plein de... **Panache !**

Rendez-vous les vendredis 18 et 25 avril, les samedis 19 et 26 avril à 20h30 et les dimanches 20 et 27 avril à 15 heures.

Au Lycée Briacé, salle Montfort

Et à la fin... On touche !

UNION DES AÎNÉS

DIVATTE-SUR-LOIRE (Chapelle-Basse-Mer)

==--==--==--==



**SAMEDI
15 MARS 2025**

SALLE
MUNICIPALE

Inscriptions à partir
De 13 h 30

Concours de belote avec Annonces

PAR EQUIPES

BAR - PATISSERIES
- BOURRICHE



- 1^{er} Lot : rôtis de 1kg (bœuf - porc - dinde)
2^e Lot : 2 jambons fumés de 3kg 500 (tranchés)
3^e Lot : 2 jambons fumés de 2 kg 500 (tranchés)
A Partir du 4^{ème} lot : Langues de bœuf - volailles - porc etc....
Un lot à chaque participant

16€ par
équipe

Organisé par l'Union des Aînés - Le Landreau

SAINT-LAURENT-DES-AUTELS

SALLE
LAURENTHÉA

DIMANCHE 16 MARS 2025

A PARTIR DE 14 H 30



**ORCHESTRE
TENDANSE**

ENTRÉE : 12 €

Brioches et Boissons comprises

ORGANISÉ PAR GÉNÉRATION MOUVEMENT - INTERCLUB DU LOROUX - LE LANDREAU

SERVICE : LE LANDREAU

ASSOCIATION LANDRÉENNE DE PÊCHE

L'ASSOCIATION LANDRÉENNE DE LA PÊCHE ORGANISE :

CONCOURS DE PÊCHE À LA TRUITE

DIMANCHE 23 MARS 2025
A L'ÉTANG DES NOUVELLES AU LANDREAU (44)
DE 9H À 15H
EMPLACEMENT PAR TIRAGE AU SORT

BOISSONS ET SANDWICHES SUR PLACE	PRE-INSCRIPTIONS 13€ JUSQU'AU 16 MARS	INSCRIPTIONS SUR PLACE À 7H30
		ADULTES : 15€
		ENFANTS (-10) : 10€

POUR LES PRE-INSCRIPTIONS, APPELEZ LE 06.25.46.60.75

DIVATE MÉLODIE

DIMANCHE 23 MARS 15H

SALLE DE LA QUINTAINE A ST JULIEN DE CONCELLES

Divate Melodie

CONCERT PRINTEMPS
Avec la participation de la chorale **ACCORD'HOMMES d'Aigrefeuille sur Maine**

RÉSERVATION : 06.42.89.04.23

ENTRÉE ADULTE : 10€
ENFANT 5€
MOINS DE 10 ANS GRATUIT

LES CLÉS EN FÊTE

en concert autour de la **TROMPETTE**

Samedi 22 mars 20h30
salle de la Chapelaïne Divatte-sur-Loire

3€ la partie de 12 ans
réservation : lesclesenfete@trac.fr
06 73 46 90 01
ou en ligne

CCSL

FÉVRIER 2025

èvre & loire news
la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire

EMPLOI

CARREFOUR DE L'ALTERNANCE
Rendez-vous le 15 mars 2025 à Château-Thébaud

15 MARS DE 9H À 12H

Prends la direction de ton avenir

Quelques infos :
- 15 MARS DE 9H À 12H
- Espace Bati Joli
- Château-Thébaud

Vous projetez d'étudier en alternance, mais vous ne savez pas où, ni comment chercher un contrat et une formation ? Organisé le 15 mars à Château-Thébaud, le Carrefour de l'Alternance c'est le lieu où vous pourrez rencontrer des professionnels et prendre des contacts utiles pour votre projet d'alternance.

Que vous soyez collégien, lycéen en formation ou déjà en alternance, vous y rencontrerez des professionnels qui vous apporteront leurs conseils sur votre orientation. Le Carrefour de l'Alternance c'est également l'occasion d'échanger avec des entreprises qui recrutent des alternants. Une occasion en or pour faire leur connaissance et décrocher votre futur contrat.

Découvrir la filière qui vous ressemble

Pourquoi choisir l'alternance ? Comment ça marche ? Quel type de contrat ? Dans quel centre de formation ? Grâce aux experts (partenaires et centres de formations) présents vous obtiendrez les réponses à ces questions pour prendre la meilleure des décisions.

Passer à l'action

Les professionnels de l'orientation vous partageront leurs conseils pour faire la différence auprès des recruteurs et trouver votre futur employeur. Besoin de faire votre CV ? Ils seront également là pour vous aider !

Présentez-vous !

 Inscription

FÉVRIER 2025

SPORTS

ENVIE DE FAIRE DU SPORT ?

Printemps du sport 2025 en Sèvre & Loire

Envie de faire du sport ? Le Printemps du sport est pour toi !
Inscri-toi en ligne à partir du 10 mars.

Le Printemps du Sport se déroulera du 7 au 11 avril 2025 en Sèvre & Loire, avec des stages multisports pour les jeunes du territoire. Les participants découvriront une variété d'activités : sports collectifs, nautiques, de combat, tennis, danse, rugby, VTT, tir à l'arc, et plus. Les stages se déclinent en 3 formules : 2 jours (7-8 avril) pour les CP, 3 jours (7-9 avril) pour les CE1 à la 5e, et 5 jours (7-11 avril) pour les CE1 à la 5e.

Inscription en ligne à partir du 10 mars sur le site du Département

Quelque soit votre commune de résidence, votre enfant peut participer au Printemps du Sport. Il sera pris en charge par des professionnels et il pourra découvrir et pratiquer de nombreux sports.

Au programme : sports collectifs et nautiques, sports de combat, tennis, tennis de table, danse, rugby, Shinjiri Kempo, VTT, Escrime, Basket, Théâtre, Secourisme, voile, tir à l'arc.

Durant les stages, une journée olympiade avec enchaînement de 6 sports sur la base de loisirs de Saint-Julien-de-Concelles est organisée.

Durant les stages, une journée activité de pleine nature sera organisée avec voile, tir à l'arc, VTT, course d'orientation.

Les inscriptions démarrent le 10 mars sur le site du département.

 Inscription à partir du 10 mars

ENFANCE & PARENTALITÉ

Le LAEP fête ses un an déjà !

Du 5 au 8 mars 2025

Le 10 janvier 2024 ouvrait le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Depuis, 206 familles, 229 adultes et 258 enfants ont été accueillis. Un vrai succès pour ce service qui offre un espace convivial et bienveillant et permet une véritable bouffée d'oxygène aux parents !

Du 5 au 8 mars 2025, le LAEP célèbrera son 1er anniversaire : avec au programme portes ouvertes, ateliers pour parents et enfants et pour les parents... Venez découvrir cet espace chaleureux et ces thématiques ludiques et de bien-être.

Rendez-vous du 5 au 8 mars dans les permanences du LAEP : Le Loroux-Bottreau, Le Landreau, La Regrippière et Vallet.

Venez fêter avec nous cet anniversaire !

Plus d'infos et inscription en ligne sur enfance.cc-sevrelaire.fr

Attention les places sont limitées.



SECTION LOIRE-DIVATTE

(Sauts, Lancers, Sprints, Marche athlétique, Demi-fond, Course hors stade, Trail & Marche nordique)

Athlétisme : période, de championnat hivernal, compliquée avec des conditions météo difficiles que ce soit pour les cross ou pour les compétitions de lancers longs en extérieur. Bonne participation de nos jeunes dans les différentes épreuves proposées en salle avec des résultats à la hauteur de leurs souhaits. En sprint : 3 athlètes qualifiés pour les pré-France à Nantes les 1^{er} et 2 février. Le 25 janvier, à Laval 9 athlètes de la section se sont qualifiés pour les pré-France à Saint-Nazaire, le 9 février.

Cross-Country : le 9 février, belle participation de nos athlètes aux Pré-France de cross à Romorantin ; le 2 mars à Challans, Championnat de France de cross.

Pour plus de renseignements : Yveline AGASSE Présidente de la section RCN LD (coordonnées : site rcnantais.fr ; section RCN Loire Divatte).

Running : le 16 mars 2025, ODYSSEA courses à Nantes pour la lutte contre « le cancer du sein » ; venez nombreux, courir, marcher pour la bonne cause.

Marche Nordique : Grande proposition de divers créneaux et de lieux dont 4 créneaux pour RCN Loire-Divatte.

Organisation de la section : Pour notre section, prochain évènement important, sera notre course annuelle, « **Les Sentiers des Vignes** » le 5 avril prochain, au Plan d'eau du Chêne à Saint-Julien-de-Concelles ; 3 distances 12, 22 et 32 km et 2 courses enfants du CE1 au CM2 ; inscription sur « **TIMEPULSE** ».



SANTÉ SOCIAL

FAITES BAISSER VOS FACTURES D'EAU ET D'ÉNERGIE

Le département de Loire-Atlantique vous accompagne avec le Slime (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie), qui vise à lutter contre la précarité énergétique. Des visites à domicile gratuites sont proposées aux ménages aux revenus modestes qui ont des difficultés pour régler leurs factures d'énergie ou qui rencontrent un inconfort important dans leur logement. Comment faire une demande ?

- En prenant RDV à l'**EDS du Loroux-Bottereau**
- **Ou** en complétant le formulaire en ligne sur loire-atlantique.fr/slime

DON DU SANG

DATES DES COLLECTES DE SANG 2025 DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES (ADSB) DU LOROUX-BOTTEREAU ET DE SA RÉGION

Mardi 1 ^{er} avril	De 16 h à 19 h 30	Salle municipale Divatte-sur-Loire
Vendredi 11 avril	De 16 h à 19 h 30	La Tannerie Le Loroux-Bottereau
Mardi 15 avril	De 16 h à 19 h 30	La Tannerie Le Loroux-Bottereau
Mardi 6 mai	De 16 h à 19 h 30	Salle de la Quintaine à Saint-Julien-de-Concelles

Association pour le don du sang bénévole du canton du Loroux-Bottereau et de sa région
Espace Frédéric Praud — 44430 Le Loroux-Bottereau



GROUPE PRÉVENTION SUICIDE (GPS)

Les bénévoles formés ainsi que la psychologue sont à votre écoute. Si vous ressentez le besoin de parler de votre mal-être ou de votre deuil, ils sont à votre disposition soit au téléphone soit en entretien individuel. Ne restez pas seul face à vos pensées. N'hésitez pas à les contacter.

Contact :

- 02 40 46 27 52 (répondeur écouté chaque jour)
- www.groupepreventionsuicide44.fr

OÙ A ÉTÉ PRISE CETTE PHOTO ?

Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante : communication@le-landreau.fr

Les résultats seront publiés le mois suivant et incluront le nombre de bonnes réponses, le nombre de participants ainsi que le nom du gagnant.

Un tirage au sort sera effectué chaque mois entre les bonnes réponses par le service communication de la commune. Parmi tous ces gagnants, M. Le Maire réalisera un dernier tirage, lors des vœux du maire 2026, pour récompenser l'ultime gagnant de ce concours « Connaissez-vous bien Le Landreau ? ».

Pour le mois de février, 14 participants et 13 bonnes réponses.

Ce mois-ci le gagnant est : **Emeric PARAIS.**
La photo avait été prise à la Halverdière.



JEUX

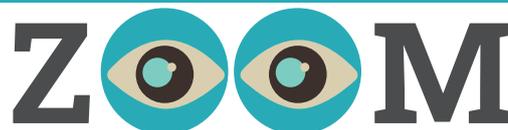
MOTS MÊMÉS SUR LA CAMPAGNE

RETROUVEZ LES MOTS DANS LA GRILLE

Agriculture - Bocage - Campagne - Chouette - Haie - Lin
Musaraigne - Pommier - Blé - Caille - Campagnol
Coquelicot - Hibou - Messicole - Perdrix - Renard



ON PARLE DE VOUS



**CE MOIS-CI,
LE ZOOM
SE PRÉSENTE LUI-MÊME !**

Si vous êtes landréen et que votre activité professionnelle est également installée au Landreau, alors le Zoom est fait pour vous !
Le Zoom présente votre activité et votre parcours professionnel afin de vous faire connaître des habitants du Landreau.

Si vous souhaitez vous faire connaître, envoyez un mail à communication@le-landreau.fr ou contactez le 02 40 06 43 75.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS (H/F) 2025

LE MARAÎCHAGE EST LE PREMIER EMPLOYEUR AGRICOLE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Comme chaque année, les Maraîchers Nantais ouvrent au recrutement plusieurs centaines de postes de saisonniers à pourvoir dès maintenant pour certains. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Vous êtes disponibles plusieurs semaines,
- Vous êtes disponibles plusieurs mois à partir de janvier-février jusqu'à l'automne 2025,
- Vous êtes disponibles cet été,
- Vous êtes disponibles quelques jours, en avril 2025, pour participer à la cueillette et au conditionnement du Muguet.

Rendez-vous sur le site <https://www.maraichersnantais.fr/>

QUELS POSTES ET QUELLE EXPÉRIENCE NÉCESSAIRE ?

Les postes sont variés et sont ouverts à toutes et tous mais il convient généralement d'être majeur. Ils ne nécessitent pas forcément de connaissances spécifiques et peuvent offrir des opportunités de carrière. Les formations aux gestes professionnels sont assurées par les entreprises maraîchères en interne. Un dispositif de formation Montée en compétence des saisonniers existe également.

Trois postes saisonniers sont accessibles sans formation ni expérience :

- Agent de production Serre,
- Agent de production Plein Air, y compris muguet,
- Agent de conditionnement et logistique.

Si vous avez une expérience ou une formation agricole ou maraîchère, vous pourrez le préciser dans le questionnaire ou vous inscrire sur la page du site Internet à « *J'engage une carrière* » :

Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais

Il est nécessaire de disposer d'un moyen de locomotion autonome même si deux des entreprises recruteuses pour la saison de Muguet sont accessibles en bus ou en train.

OÙ ET COMMENT POSTULER ?

Pour postuler, c'est facile ! Rendez-vous sur **Postuler | Fédération des Maraîchers Nantais**.

- Cliquez sur « *Je postule pour la saison* » ou « *J'engage une carrière* »
- Remplissez le formulaire.

QUELS SONT LES AUTRES MÉTIERS DU MARAÎCHAGE NANTAIS ?

Retrouvez notre présentation sur

Les métiers | Site de l'emploi de la Fédération des Maraîchers Nantais Maison des Maraîchers

La Métairie Neuve

44 860 PONT SAINT-MARTIN

www.maraichersnantais.fr

- Depuis janvier 2018, la Fédération des Maraîchers Nantais propose également des Contrats de Professionnalisation de 9 mois. En alternance en entreprise et en formation, les nouveaux salariés acquièrent un socle de compétences qui leur permettra ensuite d'occuper un CDI et d'envisager une carrière dans ce secteur d'activité. Les salariés en CDI bénéficient de modules de formation continue pour évoluer dans leur carrière au sein des entreprises maraîchères : management, hygiène et sécurité, informatique, ergonomie, maintenance...

OÙ SONT LOCALISÉES LES ENTREPRISES MARAÎCHÈRES ?

Les entreprises sont situées essentiellement dans un rayon de 10 à 40 km autour de Nantes et quelques-unes en Vendée.

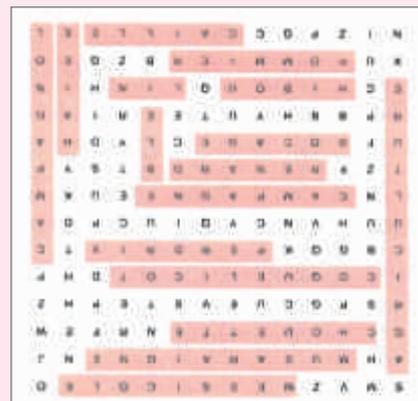
Les bassins de production maraîchère sont :

- Nord-Loire autour de Carquefou,
- Vallée maraîchère (St-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire, Basse et Haute-Goulaine, Le Loroux-Bottreau),
- Bassin de l'Ognon (Grandlieu, Saint-Philbert-de-Grandlieu, La Chevrolière, Pont-Saint-Martin, Les Sorinières, La Planche),
- Plaine de Machecoul (Machecoul, Arthon-en-Retz, Fresnay-en-Retz),
- Zone atlantique (Guérande - Saint-Nazaire),
- Nord Vendée (Saint-André-Treize-Voies, Challans, Aizenay, Commequiers).

ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante Maternelle, je dispose de 3 places pour septembre 2025.
Pour accueillir des enfants de 3 mois à 3 ans, je suis joignable au 06 62 36 64 64.

Solutions des jeux



COMITÉ DES FÊTES

En 2024, on a vu le Comité des Fêtes présent aux courses cyclistes, à la fête de la musique, aux sardinades de juillet, aux virades de l'espoir au Loroux-Bottereau.

Le loto et le marché de Noël ont été annulés avec la fermeture de la salle des Nouëlles.

Avec de nombreuses locations, de prêts ou aides à d'autres associations, l'activité du Comité des Fêtes ne s'est pas interrompue.

Il a investi dans du matériel nouveau et renouvelé l'ancien.

En janvier 2025, il a fourni gratuitement 120 tables, 200 chaises, du matériel et des figurants à la banque humanitaire du Pallet pour le concours de Puzzle (1000 participants).

Les bénéficiaires de ces 2 journées vont aux CCAS locaux et à divers projets humanitaires.

Pour 2025, 2 ou 3 projets sont dans les cartons mais il y a déjà confirmation pour les incontournables :

- Le samedi 24 mai : participation au biathlon de Briacé
- Le vendredi 13 juin : fête de la musique
- Le samedi 12 juillet : fête nationale
- Le dimanche 16 novembre : loto de l'espoir à la salle des Nouëlles
- Le dimanche 28 septembre : virades du Loroux-Bottereau
- Fin d'année : à voir

Landréennes, Landréens ; les membres du Comité des Fêtes sont prêts à étudier de nouvelles idées ainsi que d'accueillir de nouveaux bénévoles... Au plaisir de se rencontrer.

AMICALE BOULISTE

ABL « AMICALE BOULISTE LANDRÉENNE »

Notre association pratique le jeu de boule dit « à la Nantaise », depuis une cinquantaine d'années, nous sommes 50 adhérents, des hommes, des femmes et des enfants de 13 à 88 ans.

Notre bureau 2025 se compose ainsi :

Président : Couillaud Yannick
 Vice président : Graizeau Jacky
 Trésorière : Bonneau Sylvie
 Trésorier adjoint : Stcherbinsky JM
 Secrétaire : Bézier Carole
 Secrétaire adjoint : Rio Philippe
 Membres : Bitaudeau Christian, Saloux Bernard, Ollivier Valentin.

Notre association vous propose deux formules :

1. Adhésion à l'année :

- 20 € la carte annuelle
- Ouverture des jeux :
 - Jeudi de 14 h 30 à 19 h
 - Dimanche de 15 h 30 à 20 h
 - 1^{er} vendredi de chaque mois de 20 h à minuit
- Participation à 3 concours dans l'année, suivant disponibilité :
 - Concours du printemps en doublette, inscription 15 €, début du concours le 6 mars 2025, finale le 24 mai 2025.
 - Concours individuel, inscription 10 €, sur la journée du 26 juin 2025.
 - Concours d'automne en triplète, inscription 15 €, début du concours le 18 septembre 2025, finale le 6 décembre 2025.
- Une nouveauté cette année, avec un championnat en triplète, qui se déroulera tout au long de l'année.

Tous les Landréens et Landréennes sont cordialement invités à venir encourager nos joueurs lors des finales.



2. Découverte des jeux :

En famille, entre amis ou collègues, de 7 à 90 ans, nous vous proposons un après-midi ou une soirée pour jouer aux boules dans une ambiance conviviale, sous la responsabilité d'un membre du bureau, celui-ci se fera un plaisir de tenir la permanence de bar, et vous expliquera les règles du jeu.

Nous disposons de 3 terrains, soit une capacité de 18 joueurs maxi.

Le coût : 5 € par jeu, pour 6 personnes.

Nous vous demandons de faire vos réservations auprès du Président M. Couillaud Yannick, tél. : 06 49 55 33 43 ou la trésorière M^{me} Bonneau Sylvie, tél. : 06 09 08 58 13, en cas d'absence laisser nous un message et nous nous ferons un plaisir de vous rappeler.

Le bureau de l'amicale bouliste vous adresse tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

